



Le mot du maire

Dans quelques semaines, nous inaugurerons la pépinière « LUCEO » ainsi que l'« espace château ». Ces bâtiments jusqu'alors cachés derrière des murs austères s'ouvrent désormais sur le village et transforment la vision de notre commune.

Si la Communauté de Communes du Pays des Écrins a porté le projet, il nous reste maintenant à nous l'approprier et à capitaliser sur ce formidable projet. C'est le pari que nous avons pris avec l'aménagement du mur du château et la création de la terrasse du bar, avec également « l'espace Château » dans les anciennes écuries qui permettront dès le mois de septembre d'accueillir les associations mais aussi de proposer à la location une salle et un parc dans un cadre unique et rare.

Au-delà, cette dynamique se poursuivra dès le mois d'août par l'aménagement du parvis de l'église et la rénovation du mur du cimetière.

Cependant cet élan doit aller au-delà des simples aménagements. Elle doit nous permettre de porter nos revendications et même nos exigences pour obtenir que le travail sur la déviation reprenne.

La naissance, toute récente, de l'association pour la déviation de la Roche de Rame est un levier important pour nous et je vous invite tous à partager cette dynamique.

Pour autant, l'activité de notre commune ne se décline pas seulement en matière d'investissement avec les commerces ou le tissu associatif dont vous lirez les comptes rendus dans cette revue. Elle se manifeste également par des initiatives autres comme celle

menée par la classe de CM1-CM2 de l'école qui a brillamment participé à l'élaboration d'une loi dans le cadre du Parlement des enfants arrivant jusqu'en demi-finale du projet au niveau national. Je tiens à saluer particulièrement les élèves et les enseignants qui se sont mobilisés autour de ce projet.

Nous avons le plaisir d'accueillir depuis quelques semaines monsieur et madame DEREGARD qui nous accueillent désormais à la table du restaurant « la Crèche ».

Je ne pouvais terminer cet éditorial sans avoir une pensée pour Nicolas ABRARD qui nous a quittés accidentellement à l'âge de 26 ans laissant dans le désarroi absolu toute sa famille à qui nous renouvelons toute notre sympathie et notre compassion.

L'été est bien là, soleil et chaleur sont au rendez-vous pour notre plus grand bonheur.

Le comité des fêtes est prêt à vous proposer les animations et festivités de la fête de la Saint Laurent dont le succès ne se dément pas.

Passez un bel été.

Michel FRISON

De nouveaux gérants pour le restaurant «La Crèche»



L'activité économique est bien partie pour reprendre, dans le village. Avec la prochaine ouverture de l'hôtel d'entreprises "Lucéo", le restaurant "La crèche" accueille ses nouveaux gérants à partir du dimanche 3 mai.

Céline et Xavier Deregard sont originaires de la région Champagne. Avec 20 ans d'expérience en cuisine et en service, Céline apporte toute sa pratique à son nouvel établissement et sera secondée efficacement par Xavier. Le couple a décidé de reprendre le nom d'origine du restaurant. Ce sera donc "La crèche" qui accueillera ses premiers clients à partir du 3 mai.

« J'utiliserai les produits locaux, confie Céline. Le client trouvera l'agneau et les fromages du pays, le miel du village. » Le couple proposera également les pizzas "maison" à emporter ainsi que, à partir de l'automne, des soirées à thème une fois par mois, avec des plats spécifiques.

Gageons que, avec de telles perspectives, le restaurant "La crèche" saura se faire un nom dans le pays.

Opération nettoyage du village réussie



À l'initiative de la commission patrimoine de la mairie, une vingtaine de bénévoles se sont mobilisés toute la matinée de samedi pour améliorer la propreté du village. Ce sont plus de 10 sacs de 100 litres contenant des débris divers et variés qui ont été ramassés. La plupart des hameaux du village ont vu passer les volontaires, affublés de leur chasuble. Durant la même matinée, les chasseurs, dans le cadre de leur corvée, assuraient le débroussaillage du lit du torrent Le Bouchouze. À l'issue de cette demi-journée, l'équipe a partagé un apéritif offert par la mairie. Cette activité citoyenne sera reconduite avec la participation des jeunes volontaires dans le cadre du conseil municipal jeunes qui sera prochainement mis en place.

Ils se sont réellement mouillés pour le nettoyage du village. Dans le cadre de l'opération proposée par la commission "patrimoine" de la municipalité, des bénévoles ont poursuivi le travail de nettoyage par l'entretien des abords du lac et plus précisément dans l'eau. Grâce à la complicité de Delphine Thaens, de sa famille et d'autres bénévoles, les usagers du sympathique lac situé en bordure de la RN 94 bénéficieront des joies de la baignade dans une eau nettoyée. À l'aide de combinaison de plongée, les bénévoles ont sorti de multiples objets. Vieilles chaussures, pneus, canettes de boissons et bouteilles en plastique peuplaient depuis quelque temps les eaux tranquilles et réputées de bonne qualité du petit lac. Sur la rive, René Ottari récupérait les objets tendus par les plongeurs à l'aide d'un grand filet de pêche. Les quelques touristes présents ont pu apprécier le geste citoyen des villageois qui n'ont pas hésité à braver les eaux encore fraîches pour que la saison d'été soit fin prête. La commission "patrimoine" de la mairie remercie sincèrement tous les bénévoles qui ont participé à cette opération, que ce soit dans chaque hameau ou dans le lac.

État civil

Naissance

FIORE Mathis, né le 19 Avril 2015

DEMIR Ayaz, né le 11/05/2015

PEREZ Séréna, née le 18/05/2015

SUIFFET Martin, né le 20/06/2015

Décès

Monsieur PERALDO JEAN
décédé le 28/05/2015

Madame PONS veuve ASTIER Henriette
décédée le 28/05/2015

Succession FOURRAT

Dans le cadre de la succession Fourrat, il est mis en vente un terrain de 1038 m², en partie constructible, situé sur le lieu-dit de l'ARMOURIER, AU PRIX DE 30 000 € hors frais.

Les personnes intéressées doivent se rapprocher de la SAFER, auprès de :

M. LOUIS Olivier ou M. DIGUE Jean-Marie © 04 88 78 00 05, par mail : dds05@safer-paca.com

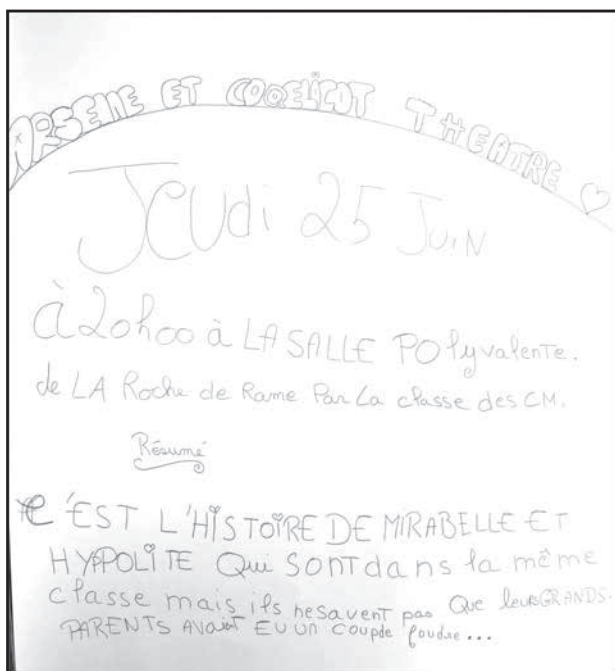
Le parlement des enfants

La classe de CM de l'école a participé au Parlement des enfants, projet national organisé par l'Assemblée Nationale permettant à chaque classe de faire une proposition de loi sur un sujet qui touche les enfants, sur leurs droits et devoirs. La classe a travaillé sur les dits droits des enfants, a rencontré le député-maire, Joël Giraud et le Maire Michel Frison pour discuter de leurs fonctions et essayer de mieux comprendre le monde politique auquel ils appartiennent. Finalement les élèves ont choisi le thème d'internet et des jeux vidéo, leur proposition a été retenue parmi les 500 classes, ainsi, ils étaient une vingtaine, l'aventure s'est arrêtée là car seules 4 classes ont été choisies puis une seule classe a été récompensée.

La classe s'est tout de même vue recevoir de la part de l'Assemblée Nationale la somme de 200 euros pour les récompenser de leur travail.

La mairie de la Roche, elle, a offert un cadeau à ces élèves : une calculatrice pour célébrer le départ de douze élèves en sixième et remercier les onze CM1 de leur réflexion sur leur avenir face à l'outil informatique et les jeux vidéo.

Monsieur le Maire n'a pas manqué de féliciter chaleureusement les élèves lors de la soirée du jeudi 25 juin organisée pour les parents pour leur présenter cette proposition.



Lors de cette même soirée, la classe a également présenté son projet théâtre et a joué devant leurs parents «Arsene et Coquelicot » pièce de Sylvain Levey qui traite de la généalogie, de la guerre et de l'amour à travers le temps et les âges.

Avec les 200 euros, la maîtresse et la comédienne, Julie Buraud qui a accompagné et soutenu le projet par son professionnalisme et ses compétences de comédienne et de metteur en scène, ont décidé d'offrir à chacun un exemplaire de cette pièce. Ces élèves se sont investis dans ces deux projets tout au long de l'année, ils ont été émouvants et très solidaires.



Compte rendu de la réunion publique d'information du 12 juin

M. le maire et l'ensemble du conseil municipal avaient convié la population à une réunion d'information publique pour faire état principalement des nouvelles contraintes budgétaires liées à la baisse des dotations de l'état et de leurs répercussions sur les finances de notre commune.

La dotation globale de fonctionnement qui était de 231 000 € en 2013, s'élèvera en 2017 à 169 800 ; La commune va donc devoir s'adapter et envisager des mesures d'économie pour conserver une marge de manœuvre pour la section d'investissements .

Le tableau ci dessous vous présente l'impact de la baisse des dotations de l'état sur les finances de la commune.

Impact de la baisse des dotations de l'Etat sur les financements de la section d'investissement - En €uros						
Intitulés	BP 2014	CA 2014	BP2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018
Dépenses de fonctionnement	785 213,92	775 427,96	827 456,92	838 144	844 344	829 000
Recettes de fonctionnement	884 909,00	876 445,10	875 466,00	848 190	830 115	800 796
Virement à la section d'investissement	99 095,08	101 017,14	48 009,08	10 046	-9 229	-28 204
Remboursement capital emprunts	58 200,00	58 100,01	66 000,00	65 814	67 719	69 710

La commune a un budget, divisé en une section de fonctionnement et une section d'investissements. C'est l'excédent du budget de fonctionnement qui nous permet d'une part de rembourser le capital des emprunts (les intérêts sont compris dans le fonctionnement) et d'autre part d'avoir une capacité à faire de nouveaux investissements. Dès 2016, nous serons dans l'obligation de trouver de nouvelles ressources.

Les pistes de travail sont nombreuses et le conseil municipal s'emploie à explorer toutes les possibilités d'économie : sur l'éclairage public, le chauffage des locaux communaux, mutualisation avec d'autres communes et la CCPE pour des achats au meilleur tarif, impliquer le personnel communal dans les gros travaux d'investissements et d'entretien, valoriser le patrimoine naturel (coupe de bois) et immobilier (zone du Planet)...

Des ressources supplémentaires pourraient provenir d'une évolution des taux d'imposition ou de la possibilité de fusionner avec d'autres communes.

Pour l'heure, aucune décision n'est encore prise, mais le public présent a pu mesurer les difficultés qui attendent nombre de petites communes dont la nôtre face à ces réductions budgétaires.

Les réunions des élus

CONSEIL MUNICIPAL DU 20/02/2015

Présents: Michel FRISON, Jean-Robert RICHARD, Gilbert AVERSA, Daniel ALLARD, Elisabeth RICHARD, Agnès ANTOINE, Olivier CHIENNO, Jean François ALBRAND, Frédérique FLANDIN et Odile PERALDO-CARRIER.

Absents excusés: Eglantine DELCROIX, David GAUTIE

Absent: Pierre HILDEBRANDT

Pouvoir: Colette ALBRAND à Odile PERALDO-CARRIER

Agnès ANTOINE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16/01/2015, vote à l'unanimité.
2. Délibérations soumises à approbations

N°2015.11.

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL DANS LE CADRE DU FONDS DE SOLIDARITÉ LOCALE. APPEL A PROJETS 2015. ACHAT DE MATÉRIEL ET VÉHICULE POUR LES SERVICES TECHNIQUES.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la vétusté des véhicules (C15 et Petit camion Jueco) utilisés par les services techniques dans le cadre de leur travail quotidien. Ils ont de plus besoin de matériel supplémentaire et de renouveler le matériel existant afin de mener à bien leurs missions.

Plusieurs devis ont été demandés, ils s'élèvent à un montant de 27 350 euros HT.

Monsieur le Maire propose de demander au Conseil Régional une subvention la plus élevée possible dans le cadre du Fonds de Solidarité Locale pour l'année 2015 pour l'achat de matériels et d'un véhicule pour les services techniques.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- sollicitent auprès du Conseil Régional une subvention la plus élevée possible dans le cadre du Fonds de Solidarité Locale pour l'année 2015 pour l'achat de matériels et véhicule pour les services techniques de la commune.

N°2015.12.

OBJET: CONTRAT D'ASSISTANCE JURIDIQUE.SOCIETE BGLM. ANNÉE 2015.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un contrat d'assistance juridique a été signé avec la société d'avocats la SELARL BGLM dont le siège est situé 90 bd Georges Pompidou à GAP. Il convient de la renouveler pour l'année 2015 dans les mêmes conditions que l'année précédente à savoir 2 500 euros HT ou 3 000 euros TTC, payable annuellement à l'avance.

Il rappelle l'intérêt de cette assistance à savoir le conseil en amont de toute procédure et ce afin de connaître les droits respectifs de la commune et de ses partenaires dans un souci constant d'éviter toute procédure.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- l'autorisent à signer toutes les pièces nécessaires à ce contrat et à payer la facture à réception pour un montant annuel TTC de 3 000 euros.

N°2015.13.

OBJET: SUBVENTION AU LYCÉE D'ALTITUDE DE BRIANCON POUR L'ORGANISATION D'UN VOYAGE EN ESPAGNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu le 6 janvier 2015 de Madame SAGNOLE Magali, professeur d'espagnol au Lycée d'Altitude de Briançon sollicitant une subvention de la commune de la Roche de Rame pour l'organisation d'un voyage linguistique en Espagne du 17 au 22 février 2015.

Une enfant de la commune participera à ce voyage.

Monsieur le Maire propose qu'une subvention de 50 euros soit allouée par enfant soit un montant total de subvention de 50 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- autorisent ce dernier à verser une subvention de 50 euros au Lycée d'Altitude de Briançon pour l'organisation d'un voyage linguistique en Espagne.

N°2015.14.

OBJET: MAÎTRISE D'ŒUVRE AVEC LE RTM POUR DES TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES INSTABILITÉS ROCHEISES ENTRÉE SUD DE LA COMMUNE RN 94 ET LE BATHEOUD.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les problèmes d'instabilités rocheuses aux secteurs du Bathéoud et à l'entrée sud de la commune, falaise rocheuse dominant la RN 94.

Il convient donc de procéder à la protection de ces deux secteurs par des travaux de stabilisation par ancrages, filets ou grillages plaqués, purges et par le confortement d'un écran pare-blocs, existant par reconstruction d'un mur permettant la stabilisation du terrain support.



Les services du RTM ont estimé ces travaux à 50 000 EUROS HT.

Monsieur le maire précise qu'il convient donc de signer une convention avec les services du RTM pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux pour un montant de 5 000 euros HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent l'exposé de Monsieur le Maire autorisent ce dernier à signer avec les services du RTM une convention avec les services du RTM pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux pour un montant de 5 000 euros HT.

N°2015.15.

OBJET : CONVENTION DE maîtrise D'ŒUVRE AVEC L'ONF. ÉLABORATION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION. ROUTE DU LAUZET.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le mauvais état des routes du Lauzet, du Gorgeras du Villard. Il précise qu'il serait souhaitable de procéder à la réhabilitation de ces routes. L'ONF a fait une proposition d'aide à l'élaboration d'un dossier de demande de subvention dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 1 500 euros HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, : approuvent l'exposé de monsieur le Maire autorisent ce dernier à signer avec l'ONF une convention de maîtrise d'œuvre à l'élaboration d'un dossier de demande de subvention pour un montant HT de 1 500 euros.

3. COMPTE RENDU DES RÉUNIONS

ASSOCIATIONS :

Elisabeth RICHARD : 2 personnes seulement étaient présentes à cette réunion.

- Un fascicule de présentation des associations va être créé. A cet effet, un questionnaire à renseigner a été envoyé à chaque association pour retour en mairie.
- Création de « l'Espace Château » destiné à accueillir les associations et les particuliers dans le cadre de location de salle. Un problème de sécurisation de la traversée va se poser, peut-être serait-il opportun de demander à la DDT la pose d'un feu de demande d'arrêt des véhicules au passage piéton pour traverser la RN 94, comme cela a été fait à Saint Clément.
- La tarification de la nouvelle salle va également être étudiée.
- Les travaux de cette salle avancent. Le carrelage est terminé, des rendez-vous ont été pris avec des sociétés pour l'aménagement de la cuisine et de la salle.

TRAVAUX :

Gilbert AVERSA : la commune a étudié les points suivants :

- Goudronnage de la voirie communale.
- Création du mur de soutènement au Bathéoud.
- Les employés communaux vont réaliser les enduits dans l'espace château.
- Une fuite d'eau de plus de 200 m³/jour a été réparée par les employés communaux.

HLM :

Agnès Antoine : 2 personnes étaient présentes à la commission.

- Un courrier va être envoyé à l'OPH05 pour demander à pouvoir disposer du local social. Un projet de réaménagement des espaces publics et de création de jardins collectifs a également été étudié. Un rendez-vous avec la directrice de l'OPH05 va lui être demandé à ce sujet. Agnès Antoine rappelle le projet d'embauche d'une personne effectuant son service civil volontaire. Celle-ci pourrait occuper un poste de coordinateur pour les HLM et l'école par exemple.
- Agnès Antoine va voir avec le SMITOMGA pour connaître les modalités de réservation du broyeur à végétaux. Jean-François Albrand précise qu'une réunion de préparation de la journée de nettoyage du village le 30 mai 2015, va avoir lieu le 5 mars.

ALPAGES :

Daniel Allard :

- Aménagement de la zone VTT au-dessus de la pisciculture. Des terrassements non autorisés ont été réalisés. La commune va rencontrer l'association « Impose ton ride » afin de tracer ensemble une solution à la pratique de leur activité mais sur un autre site.
- Une réflexion est menée sur la pertinence de la présence de vaches sur la montagne de la Roche de Rame. Le CERPAM sera consulté pour connaître l'intérêt d'une telle démarche ainsi que la compatibilité avec la capacité d'accueil des Alpagnes. Si la démarche devait se poursuivre le groupement pastoral serait associé à celle-ci.
- Les cabanes d'alpage sont prêtées aux particuliers en dehors des périodes d'estive.



COMMUNICATION :

La commission a travaillé sur les dépenses à prévoir au budget 2015 sur ce poste :

- Poursuite de la parution du bulletin municipal.

- Parution d'un fascicule de présentation des associations.
- Réédition du topo guide Natura 2000 et d'un dépliant recensant les ballades à faire autour du village.
- Création d'un site Internet: 53 réponses ont été reçues au questionnaire adressé à la population. Ce site pourrait coûter environ 2 000 euros.
Une rencontre est prévue avec les concepteurs du site Internet de Châteauroux-les-Alpes; site qui pourrait convenir pour la commune de la Roche de Rame.

4. QUESTIONS DIVERSES:

Michel FRISON:

- Un tableau de bord des programmes d'investissement pluriannuels sera envoyé aux conseillers municipaux.
- TOTEM de la Pépinière d'entreprises: la signalisation de l'espace château n'est pas satisfaisante. Il convient de préciser la destination de ce bâtiment. Michel Frison va contacter le président de la Communauté de Communes à ce sujet.
- Un prochain conseil d'école est prévu le 20 mars 2015 afin de procéder à des éventuelles modifications des jours et horaires des activités extrascolaires.
- Rénovation électrique de la Haute Durance. Obligation pour la commune de prendre un arrêté de mise à jour du PLU de la commune pour y intégrer l'implantation des nouvelles lignes hautes tension, par la servitude « i4 ».

Elisabeth RICHARD: connaît-on l'emplacement futur de la nouvelle station d'épuration? Ne bloquera t'-elle pas un éventuel projet de déviation sur la commune?

Michel FRISON: non car un tel trajet serait contraire à la Loi sur l'Eau.

Agnès ANTOINE: un rassemblement pour le maintien du train de nuit aura lieu à l'Argentière la Bessée demain, samedi 21 février, ainsi que la semaine prochaine. La présence des élus de la commune serait souhaitable.

Michel FRISON: précise que Sonia est malade et absente jusqu'au 9 mars 2015. Une remplaçante a été recrutée jusqu'à son retour.

CONSEIL MUNICIPAL 27 MARS 2015

Présents: Michel FRISON, Odile PÉRALDO-CARRIER, Frédérique FLANDIN, Agnès ANTOINE, Daniel ALLARD, Jean-François ALBRAND, Elisabeth RICHARD, Jean-Robert RICHARD, Gilbert AVERSA, Olivier CHIENNO, David GAUTIE, C. ALBRAND.

Absent: Pierre HILDEBRANDT.

Olivier CHIENNO est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET: REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT POUR LES ELUS LOCAUX

Considérant le code général des collectivités territoriales,

Considérant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État,

Considérant qu'il convient d'autoriser l'indemnisation des frais occasionnés lors de formations pour les élus locaux qui ne bénéficient pas d'indemnités de fonction, de participations à des réunions d'instances ou d'organismes où l'élu représente la commune,

Vu le budget communal,

Le Conseil Municipal:

ARTICLE 1: DÉCIDE, à la majorité moins un vote contre (Colette ALBRAND) de verser des indemnités de repas lorsque l'élu est en stage (formation, colloque, séminaire) ou en représentation dans le cadre d'une réunion d'instance ou d'organisme pour le repas du midi et du soir, sur production de justificatifs et d'en fixer le montant maximum à hauteur 15,25 €. Cela ne s'applique pas si le repas est prévu par l'organisme.

ARTICLE 3: PRÉCISE que les frais de transport seront pris en charge sur présentation d'état de frais auquel l'élu joint les factures qu'il a acquittées, précise son identité, son itinéraire ainsi que les dates de départ et retour ou donnent lieu à un remboursement forfaitaire.

ARTICLE 4: PRÉCISE que le montant remboursé pour les indemnités kilométriques sera basé sur l'Arrêté du 26 août 2008 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des remboursements kilométriques.

ARTICLE 5: DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

OBJET: CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE SUIVI, LA MAINTENANCE ET L'ENTRETIEN D'OUVRAGES CONTRE LES INSTABILITÉS ROCHEUSES.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a réalisé de 2002 à 2012 un nombre important de protection contre les chutes de blocs par des filets de protection dont le suivi, l'entretien et la maintenance conditionnent la sécurité des personnes et des biens.

Il précise que plusieurs devis ont été demandés à des entreprises pour assurer ce suivi et propose de retenir la seule proposition du RTM.



Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la convention proposée par le RTM.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- autorisent ce dernier à signer avec les services du RTM la convention d'assistance technique pour le suivi, la maintenance et l'entretien d'ouvrages de protection contre les instabilités rocheuses.

OBJET : CRÉATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du souhait de créer sur la commune un Conseil Municipal de Jeunes, et en présente le projet. Il explique que le Conseil Municipal de Jeunes est à la fois d'intéresser depuis leur plus jeune âge les enfants à la vie de leur commune, à la citoyenneté, de proposer un lieu de réflexion, d'échange, de proposition et d'action, et que sa principale mission est de proposer au Conseil Municipal des idées susceptibles d'améliorer la vie locale. Il ajoute qu'il peut également être consulté par la municipalité sur un projet quelconque, ou être sollicité comme partenaire dans la réalisation de projets municipaux. Il ajoute que le Conseil Municipal de Jeunes n'a qu'un rôle consultatif et que la réalisation de ses projets dépend du vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal de Jeunes participe à l'apprentissage de l'engagement individuel et collectif, ainsi que des valeurs démocratiques, et que ses objectifs sont les suivants :

Permettre aux jeunes de découvrir le fonctionnement démocratique des institutions, pratiquer le civisme et la citoyenneté, intégrer les valeurs républicaines;

Permettre aux jeunes de participer à la vie locale par l'élaboration de projets collectifs, la préparation et la réalisation d'actions concrètes;

Permettre le dialogue entre les jeunes et les adultes et encourager le rapprochement entre les générations;

Développer l'expression de la jeunesse et créer une passerelle entre les élus locaux et l'ensemble des jeunes « citoyens » de la commune;

Permettre à la municipalité de mettre en œuvre des projets cohérents en direction de la jeunesse.

C'est dans cet état d'esprit que Monsieur le Maire propose d'entériner la création du Conseil Municipal des Jeunes de La Roche de Rame.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2143-2;

Considérant qu'il est souhaitable d'associer les jeunes à la vie de la commune, et de les faire participer aux instances de démocratie locale;

Considérant que le conseil municipal des jeunes doit favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie locale, d'expérimenter leur rôle d'élu dans une enceinte plus large que l'école, de prendre en compte le principe de l'intérêt général pour mener à bien un projet, de stimuler leur sens, de l'initiative, et enfin de les responsabiliser tout en développant leur autonomie;

DÉCIDE, à l'unanimité, de créer un conseil municipal des jeunes sur la commune de La Roche de Rame.

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE. ANNÉE 2014.

M. le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- approuve, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, de la commune de La Roche de Rame

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

OBJET : MISE A JOUR DU SCHÉMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE LA ROCHE DE RAME. DEMANDE DE FINANCEMENTS.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la délibération en date du 17 janvier 2015 entérinant le choix du bureau d'études HYDRETTUDES pour la réalisation de la mise à jour du schéma directeur d'eau potable sur la commune pour un montant de 27 526.00 euros HT.

Il propose d'approuver le plan de financement de cette étude et de demander les subventions au Conseil Général et l'Agence de l'Eau pour sa réalisation.

La pose d'un compteur de production d'eau potable sur le réservoir de Coutin pour un montant de 1 943.52 euros est également nécessaire.

Le montant total de l'étude du schéma directeur et de la pose de ce compteur s'élève donc à 29 469.52 euros HT et le plan de financement est donc le suivant :



Montant étude et travaux	29 469.52 euros HT
Subvention Conseil général 30 %	8 840.86 euros HT
Subvention Agence de l'Eau 50 %	14 734.76 euros HT.
Autofinancement communal 20 %	5 893.90 euros HT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- approuvent le plan de financement mentionné ci-dessus
- demandent au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau les financements pour la mise à jour du schéma directeur d'eau potable
- autorisent le Conseil Général à percevoir pour le compte de la commune la subvention allouée par l'Agence de l'Eau qu'il reversera ensuite à la collectivité de la Roche de Rame.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10/04/2015

Présents: Michel FRISON, Jean-Robert RICHARD, Gilbert AVERSA, Daniel ALLARD, Elisabeth RICHARD, Agnès ANTOINE, Olivier CHIENNO, Jean François ALBRAND, Frédérique FLANDIN, Odile PERALDO-CARRIER et David GAUTIE.

Absents: Pierre HILDEBRANDT, Colette ALBRAND

Frédéric FLANDIN est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27/03/2015, vote à l'unanimité.

2. DÉLIBÉRATIONS SOUMISES A APPROBATIONS

1) OBJET: COMPTE ADMINISTRATIF 2014 CCAS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur JR Richard, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif 2014 du budget du CCAS, dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2014 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1/ lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2014:

<u>Libellés</u>	<u>Réalisé</u>
Section de fonctionnement	
- Dépenses	5 918.79 euros
- Recettes	6 266.67 euros
<u>Résultat global</u> :	
Excédent	347.88 euros

2/constate aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité:

- approuvent le compte administratif 2014 du budget du CCAS.

2) OBJET: COMPTE ADMINISTRATIF 2014 CAISSE DES ÉCOLES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur JR Richard, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif 2014 du budget de la Caisse des Écoles dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2014 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1/ lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2014 :

<u>Libellés</u>	<u>Réalisé</u>
Section de fonctionnement	
- Dépenses	43 906.98 euros
- Recettes	46 993.98 euros
<u>Résultat global</u> :	
Excédent:	3 087.00 euros

2/constate aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser



4/ vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :
- approuvent le compte administratif 2014 du budget de la Caisse des Écoles.

3) OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 CAMPING

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur JR Richard, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif 2014 du budget du Camping dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2014 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1/ lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2014 :

<u>Libellés</u>	<u>Réalisé</u>
Section de fonctionnement	
- Dépenses	36 916.61 euros
- Recettes	44 933.51 euros
Excédent de	8 016.90 euros
Section d'investissement	
- Dépenses	11 847.60 euros
- Recettes	124 478.41 euros
Excédent de	112 630.81 euros

2/ constate aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :
- approuvent le compte administratif 2014 du budget du Camping.

4) OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET DE L'EAU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur JR Richard, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif 2014 du budget de l'eau dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2014 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1/ lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2014 :

<u>Libellés</u>	<u>Réalisé</u>
Section de fonctionnement	
- Dépenses	139 527.87 euros
- Recettes	159 986.67 euros
Excédent de	20 458.80 euros
Section d'investissement	
- Dépenses	32 311.88 euros
- Recettes	119 393.54 euros
<u>Excédent:</u>	87 081.66 euros

2/ constate aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :
- approuvent le compte administratif 2014 du budget de l'eau.

5) OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET LOCATIONS SOUMISES A TVA

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur JR Richard, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif 2014 du budget locations soumises à TVA dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2014 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1/ lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2014 :

<u>Libellés</u>	<u>Réalisé</u>
Section de fonctionnement	
- Dépenses	40 000.00 euros
- Recettes	57 492.32 euros



Excédent de 17 492.32 euros

Section d'investissement

- Dépenses 0 euros
- Recettes 0 euros

2/ constate aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent le compte administratif 2014 du budget locations soumises à TVA.

6) OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur JR Richard, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif 2014 du budget général de la commune dressé par Monsieur Michel Frison, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2014 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1/ lui donne acte de présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi pour l'exercice 2014 :

<u>Libellés</u>	<u>Réalisé</u>
Section de fonctionnement	
- Dépenses	775 427.96 euros
- Recettes	876 445.10 euros
Excédent	101 017.14 euros
Section d'investissement	
- Dépenses	792 627.98 euros
- Recettes	593 518.72 euros
Déficit: 199 109.26 euros	

2/ constate aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent le compte administratif 2014 du budget général de la commune.

7) OBJET : COMPTE DE GESTION 2014.BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget général de la commune dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

8) OBJET : COMPTE DE GESTION 2014. BUDGET DU CCAS

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,



2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget du CCAS dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

9) OBJET : COMPTE DE GESTION 2014. BUDGET DE L'EAU

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget de l'eau dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

10) OBJET : COMPTE DE GESTION 2014. BUDGET LOCATIONS SOUMISES A TVA.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget locations soumises à TVA dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

11) OBJET : COMPTE DE GESTION 2014. BUDGET DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget de la Caisse des Écoles dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12) OBJET : COMPTE DE GESTION 2014. BUDGET DU CAMPING

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.



1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget du Camping dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

13) OBJET: AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – CAMPING.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2014 du budget du CAMPING, soit un excédent de fonctionnement de 8 016.90 euros et un excédent d'investissement de 112 630.81 euros.

M. le Maire propose à l'assemblée de maintenir l'excédent de fonctionnement 2014 de 8 016.90 euros en section de fonctionnement du budget primitif 2015 au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent, l'exposé de M. le Maire,
- décident de maintenir l'excédent de fonctionnement 2014 du budget CAMPING de 8 016.90 euros en section de fonctionnement au compte 002 excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2015.

14) OBJET: AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – CAISSE DES ÉCOLES.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2014 du budget de la CAISSE DES ÉCOLES soit un excédent de fonctionnement de 3 087.00 euros.

M. le Maire propose à l'assemblée de maintenir l'excédent de fonctionnement 2014 de 3 087.00 euros en section de fonctionnement du budget primitif 2015 au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent, l'exposé de M. le Maire,
- décident de maintenir l'excédent de fonctionnement 2014 du budget de la caisse des écoles de 3 087.00 euros en section de fonctionnement au compte 002 excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2015.

15) OBJET: AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – CCAS.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2014 du budget du CCAS soit un excédent de fonctionnement de 347.88 euros.

M. le Maire propose à l'assemblée de maintenir l'excédent de fonctionnement 2014 de 347.88 euros en section de fonctionnement du budget primitif 2015 au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent, l'exposé de M. le Maire,
- décident de maintenir l'excédent de fonctionnement 2014 du budget du CCAS de 347.88 euros en section de fonctionnement au compte 002 excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2015.

16) OBJET: AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET EAU.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2014 du budget EAU, soit un excédent d'exploitation de 20 458.80 euros et un excédent d'investissement de 87 081.66 euros.

M. le Maire propose à l'assemblée de maintenir cet excédent de fonctionnement 2014 en section de fonctionnement du Budget Primitif 2015, au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent, l'exposé de M. le Maire,
- décident de maintenir cet excédent de fonctionnement 2014 en section de fonctionnement du Budget Primitif 2015, au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

17) OBJET: AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET LOCATION SOUMISES A TVA.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2014 du budget locations soumises à TVA, soit un excédent d'exploitation de 17 492.32 euros.

M. le Maire propose à l'assemblée de maintenir cet excédent de fonctionnement 2014 en section de fonctionnement du Budget Primitif 2015, au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent, l'exposé de M. le Maire,
- décident de maintenir cet excédent de fonctionnement 2014 en section de fonctionnement du Budget Primitif 2015, au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.



18) OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2014 du budget général de la Commune, soit un excédent de fonctionnement de 101 017.14 euros et un déficit d'investissement de 199 109.26 euros.

M. le Maire propose à l'assemblée d'affecter l'excédent de fonctionnement 2014 de 101 017.14 euros à la section d'investissement au compte 1068 au budget primitif 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent, l'exposé de M. le Maire,
- décident d'affecter les 101 017.14 euros au compte 1068 *excédent de fonctionnement capitalisé* au budget primitif 2015.

19) OBJET : FIXATION DU TAUX DES TAXES. ANNÉE 2015

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le taux des taxes pour l'année 2015 de la manière suivante :

Taxe d'Habitation	12.90 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	13.92 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	117.29 %
CFE	15.80 %

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent, l'exposé de M. le Maire,
- décident de fixer le taux des taxes pour l'année 2015 tel que ci-dessus indiqué.

20) OBJET : SUBVENTIONS 2015

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la liste des subventions accordées par la Commune pour l'année 2015.

• RASED	128
• Echo des Glaciers	400
• S.P.A.	200
• LA ROCHE/SOUGOU	300
• Foyer de l'Amitié	500
• Patois	300
• La Rive Reine	400
• A.M.A.C.	500
• Coop. scolaire LA ROCHE	1 850
• Comité des Fêtes	1 800
• Croq'Jeux cantine	29 890
• Loisirs et Culture	600
• FNACA	150
• ASL des canaux de la Roche de Rame	3 000
• ASL des canaux de Pra Reboul	120
• Saint Hubert Rochoise	300
• Restos du cœur	50
• Prévention routière	50
• Patrimoine de la Roche de Rame	300
• Actizen	300
• Éclaireuses. Éclaireurs de France	50
• Appalaches Country	150
• Souvenir français	150

TOTAL 41 488 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité moins une abstention (JF ALBRAND)

- Autorisent Monsieur le Maire à verser les subventions énoncées ci- dessus aux associations pour l'année 2015.

21) OBJET : SUBVENTION DE PARTICIPATION AU BUDGET DU C.C.A.S. – ANNÉE 2015

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour équilibrer le budget primitif 2015 du C.C.A.S. une participation communale est nécessaire.

Il propose donc de voter une subvention de participation pour l'année 2015 de 5 852.12 euros.



Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent l'exposé de M. le Maire,
- votent une participation du budget communal au budget du C.C.A.S. d'un montant de 5 852.12 euros pour l'année 2015.

22) OBJET : SUBVENTION DE PARTICIPATION AU BUDGET DE LA CAISSE DES ÉCOLES – ANNÉE 2015

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour équilibrer le budget primitif 2015 de la Caisse des Écoles, une participation communale est nécessaire.

Il propose donc de voter une subvention de participation pour l'année 2015 de 60 473.00 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent l'exposé de M. le Maire,
- votent une participation du budget communal au budget de la Caisse des Écoles d'un montant de 60 473.00 euros pour l'année 2015.

23) OBJET : SUBVENTION DE PARTICIPATION AU BUDGET DE L'EAU – ANNÉE 2015

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour équilibrer le budget primitif 2015 M49 de l'Eau et faire face aux travaux importants de la recherche de la nouvelle ressource, une participation communale est nécessaire.

Il propose donc de voter une subvention de participation pour l'année 2015 de 15 000 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent, l'exposé de M. le Maire,
- votent une participation du budget communal au budget de l'eau d'un montant de
- 15 000 euros pour l'année 2015.

24) OBJET : BUDGET PRIMITIF 2015. CCAS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2015 du CCAS.

Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	7 000 euros
- Recettes	7 000 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent, le budget primitif 2015 du CCAS.

25) OBJET : BUDGET PRIMITIF 2015. CAISSE DES ÉCOLES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2015 de la Caisse des Écoles.

Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	64 560.00 euros
- Recettes	64 560.00 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuvent, le budget primitif 2015 du budget de la Caisse des Écoles.

26) OBJET : BUDGET PRIMITIF 2015. BUDGET DU CAMPING

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2015 du camping.

Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	25 016.90 euros
- Recettes	25 016.90 euros

Section d'investissement :

- Dépenses	122 273.46 euros
- Recettes	122 273.46 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent le budget primitif 2015 du budget du Camping.

27) OBJET : BUDGET PRIMITIF 2015. LOCATIONS SOUMISES A TVA.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2015 du Budget des locations soumises à TVA. Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	75 292.32 euros
- Recettes	75 292.32 euros



Section d'investissement:

- Dépenses	13 292.32 euros
- Recettes	13 292.32 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,
- approuvent, le budget primitif 2015 du budget des locations soumises à TVA.

28) OBJET : BUDGET PRIMITIF 2015. BUDGET DE L'EAU

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2015 du Budget de l'eau. Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	147 429.97 euros
- Recettes	147 429.97 euros

Section d'investissement :

- Dépenses	158 047.84 euros
- Recettes	158 047.84 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,
- approuvent, le budget primitif 2015 du budget de l'eau.

29) OBJET : BUDGET PRIMITIF 2015. BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2015 du budget général de la commune.
Monsieur le Maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	875 466.00 euros
- Recettes	875 466.00 euros

Section d'investissement :

- Dépenses	720 999.97 euros
- Recettes	720 999.97 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,
- approuvent, le budget primitif 2015 du budget général de la commune.

30) OBJET : REVERSEMENT DE 40 000 EUROS DU BUDGET « LOCATIONS SOUMISES A TVA » AU BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la création à compter du 1^{er} janvier 2014 du budget des locations soumises à TVA.

Afin de compenser la perte de ces loyers sur le budget général, un reversement d'une partie de l'excédent de ce nouveau budget d'un montant de 40 000 euros est envisagé pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent l'exposé de monsieur le Maire
- autorisent ce dernier à verser au budget général la somme de 40 000 euros du budget des locations soumises à TVA (depuis le compte 672) pour l'année 2015.

31) OBJET : CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE COMMUNALE A 341. QUARTIER LES RIBES.

La commune de La Roche de Rame est propriétaire de la parcelle cadastrée 341 section A située quartier les Ribes. Cette parcelle présente une superficie de 316 m² et permet de desservir les parcelles 340 et 329.

Le propriétaire de la parcelle 329 a sollicité la commune pour obtenir dans un premier temps une servitude de passage par acte authentique, sachant qu'à terme, il est intéressé pour acquérir une partie de cette parcelle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2122-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Afin de pouvoir instruire et délivrer une autorisation d'urbanisme sur ce fonds,

Considérant l'objectif du projet ci-dessus explicité,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- que les frais d'acte seront à la charge du demandeur
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune, l'acte constitutif de servitude ainsi que toute pièce de nature administrative, technique nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



3. QUESTIONS DIVERSES:

- Michel FRISON a rencontré la SAFER (M. Louis) au sujet de la succession de Simone Fourrat. La famille de celle-ci a accordé un mandat exclusif à la SAFER pour vendre les biens de la succession situés sur la Roche de Rame, et ce jusqu'au 31/12/2015. L'ensemble des biens mobiliers et des terrains est estimé à 280 000 euros. Il comprend:
 - o des terrains non constructibles situés en zone N et A.
 - o 3 terrains constructibles
 - o 2 bâtiments: l'annexe et l'ensemble immobilier de l'hôtel.
 - o Le conseil municipal va travailler sur la position de la commune au sujet des bâtiments et sur ce qui pourrait être envisagé d'en faire.
 - o M. le Maire rappelle l'importance pour la commune que pourrait avoir la réhabilitation de l'ensemble immobilier de l'hôtel.
- Agnès ANTOINE: Il serait opportun de faire une réunion publique.
- Michel FRISON: début juin.

La revue « Entre lac et Durance » va paraître la semaine prochaine.

- Jean-François ALBRAND:
 - Il serait bien d'inviter les deux conseillers départementaux récemment élus afin de leur présenter les projets de la commune.
 - Il est nécessaire d'être présent aux réunions de la Communauté de communes et au Pays du Grand Briançonnais (projet valléen) afin de se tenir au courant des potentialités de financement des projets communaux.
 - le principe du référendum pourrait peut-être utilisé pour les grands projets communaux tels que l'aménagement du centre du village.
 - Le produit des amendes de police distribué par la Préfecture peut financer des travaux de sécurisation sur la commune.
- Michel FRISON: les commissions doivent se réunir rapidement pour définir les programmes de financement à présenter aux différents financeurs potentiels (pour les programmes de voirie, schéma directeur d'eau potable...).
-

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2015

Présents: Michel FRISON, Jean-Robert RICHARD, Elisabeth RICHARD, Agnès ANTOINE, Olivier CHIENNO, Jean François ALBRAND, Frédérique FLANDIN, Odile PERALDO-CARRIER, Colette ALBRAND

Pouvoirs: Daniel ALLARD à Jean François ALBRAND et Gilbert AVERSA à Michel FRISON

Absents: Pierre HILDEBRANDT, David GAUTIE

Elisabeth RICHARD est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10/04/2015, vote à l'unanimité.

2. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS:

Commission Associations:

- Elisabeth RICHARD: la commission s'est réunie pour choisir le mobilier de la maison des associations. Une société a été retenue et la commande a été passée. Elle arrivera dans environ un mois.

Commission travaux:

Michel FRISON: les points suivants ont été abordés:

- Travaux de soutènement de murs sur le RN 94 et au Bathéoud.
- Élagage des arbres près du camping. L'entreprise Malo a été retenue pour effectuer ces travaux.
- Déplacement de la station d'épuration de la Roche de Rame. A la demande des habitants, au vu de la proximité des leurs habitations, la station a été légèrement décalée plus vers le nord derrière le château. Le projet à son stade d'avancement pouvait être modifié.

Commission école:

Plusieurs réunions ont eu lieu pour préparer la rentrée scolaire et notamment les activités péri-scolaires dont la compétence revient à la mairie à partir de la prochaine rentrée scolaire.

La commune va donc opter pour la rédaction d'un PEDT, ce qui permettra de continuer à percevoir les aides dans le cadre du fonds d'amorçage. L'étape suivante sera le recrutement d'un coordonnateur pour chapoter les activités. Il serait peut-être intéressant de se regrouper avec d'autres communes afin de partager les coûts.

Une réunion est prévue en ce sens, mercredi prochain avec les communes de Freissinières, Champcella et Saint Martin de Queyrières.

Commission développement économique tourisme et commerces:

Jean Robert RICHARD, différents points à l'ordre du jour:

Camping - Retour du rendez-vous du 15/04 entre Michel et les bâtiments de France au sujet de poses d'HLL: Les bâtiments de France ne sont pas d'accord pour des HLL en «petits rondins», des HLL en madriers de petites sections pourraient convenir.



Échéancier des documents à remettre par les gérants dans le cadre de la DSP

Un courrier de rappel aux gérants du Camping Municipal du Lac a été envoyé afin de leur réclamer les pièces à présenter aux élus, justificatif des contrats d'assurance ainsi que du paiement de ceux-ci, attestations de conformité délivrées par les organismes agréés électricité, gaz, aire de jeux, portes et barrières automatiques, comptabilité analytique de N-1, compte rendu technique activités et moyens, compte rendu financier, compte de résultats, bilans, rapport d'activité, compte rendu de l'état d'avancement des aménagements prévus au contrat DSP + prévision n+1.

Nous avons profité de ce courrier pour leur demander de prendre rendez-vous avec les élus via le secrétariat afin qu'ils présentent leur projet d'investissement (prévu 1 HLL en 2015).

Travaux en cours:

Tous les travaux et obligations de la Mairie au camping municipal ont été réalisés, il reste le parvis de sécurité sous une aire de jeux et le raccordement de tuyaux assainissement qui sont programmés fin de cette semaine

L'entreprise MALO a été retenue pour réaliser l'élagage des saules (3 propositions reçues)

Modification du zonage PLU pour l'extension du Camping:

Après étude de trois possibilités (déclaration de projet, révision simplifiée et grenellisation), il a été décidé, au vu des coûts et des échéances, de déposer une déclaration de projet de modification de la zone d'extension pour le camping et de solliciter l'aide du cabinet Eurecat (devis 3600 €)

Programme Espace Valléen:

De nombreuses sources de financement pourraient être mobilisées. Chaque commission communale peut se saisir des différents thèmes susceptibles d'intéresser la commune et travailler sur des « fiches projet »

Chaque commune pourra faire remonter les propositions qui les intéressent et faire ressortir l'intérêt communautaire et transfrontalier.

Les interlocuteurs et responsables de ce programme :

Jean Robert Richard

Michel Frison

Agnès Antoine

3. INFORMATIONS DIVERSES:

Réalisation du parvis de l'église:

Michel FRISON a rencontré Mme Chevallier, architecte, afin de réaliser une estimation financière à la baisse de ces travaux.

Après avoir effectué un tour de table, la commune décide de procéder à la réalisation du parvis de l'église avec réfection du mur et du portail du cimetière, paysage et engazonnement de la route allant à l'église, pose de candélabres, fontaine et bancs...

Succession Simone Fourrat:

Une rencontre a eu lieu avec M. Louis expert immobilier à la SAFER.

Le recensement des biens de la succession de Mme Simone Fourrat est le suivant :

- une maison avec 9 appartements
- un hôtel de 28 chambres
- de garages occupés par des meubles appartenant à l'hôtel
- huit garages loués à des entreprises
- un pigeonnier
- 3 terrains constructibles

L'estimation de ces biens est fixée à 280 000 euros dont 100 000 euros pour les terrains et 180 000 euros pour les bâtiments.

La commune a jusqu'au 31/12/2015 pour faire connaître des intentions en matière d'acquisition. Elle recherche des porteurs de projets privés (cette solution permettant aussi de ne pas solliciter la commune financièrement).

Une nouvelle rencontre va avoir lieu avec la SAFER pour avoir une estimation précise de chaque lot.

Michel FRISON précise qu'il sera intéressant que la commission finances chapeaute des groupes de travail pour évaluer les recettes futures et maîtriser les dépenses de la section de fonctionnement pour faire face dans les années futures aux baisses des dotations de l'état.

Il précise également qu'il a reçu un courrier de démission de Mme Da Silva Sonia de la mairie pour des raisons personnelles à compter du 31/05/2015.

Elisabeth RICHARD: Les quatre commissions de Destinations Écrins s'ouvrent désormais à des personnes extérieures élues ou non.

4. DÉLIBÉRATIONS SOUMISES A APPROBATION



OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL. ANNÉE 2015. TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux de voirie communale sur la commune. Ces travaux sont les suivants :

- travaux de soutènement de la voirie communale :
- le Bathéoud VC N°16
- entrée nord de l'agglomération au droit de la RN94.

Le montant de ces travaux s'élève à 14 477.00 euros HT.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter le financement du Conseil Général dans le cadre des subventions possibles allouées à la voirie communale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve l'exposé du Maire.
- autorise le Maire à solliciter le Conseil Départemental afin d'obtenir une subvention la plus élevée possible.

OBJET : PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT. ANNÉE 2015.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier en date du 11 mars 2015 sollicitant la participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2015.

Le montant pour l'année 2015 s'élève à 0,35 euros par habitant soit 305.90 euros.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de participer à ce fonds pour un montant de 305.90 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- autorisent ce dernier à verser une participation de 305.90 euros au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2015.

OBJET : PARTICIPATION A L'ADIL ANNÉE 2015.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier en date du 27 avril 2015 sollicitant la participation de la commune à l'ADIL pour l'année 2015.

Le montant pour l'année 2015 s'élève à 0,35 euros par habitant soit 305.90 euros.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de participer à l'ADIL pour un montant de 305.90 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- autorisent ce dernier à verser une participation de 305.90 euros à l'ADIL pour l'année 2015.

OBJET : AVENANT N°1. MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG ET L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le marché public pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification du centre village et l'aménagement des espaces urbains signé avec la société AEV et l'atelier d'architecture Maryline Chevalier.

Il précise que la commune et la nouvelle municipalité ont souhaité revoir le projet au niveau APS au-delà des termes du marché.

Il convient donc de signer un avenant n°1 avec ces deux cabinets pour un montant de 1 200 euros HT.

Le nouveau montant du marché public s'élève donc à 6 700 euros HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- autorisent ce dernier à signer un avenant n° 1 avec la société AEV et l'atelier d'architecture Maryline Chevalier pour un montant de 1 200 euros HT.

OBJET : BAIL DE LOCATION D'UN TERRAIN COMMUNAL À LA SOCIÉTÉ A.C.D.05 SITUÉ LE PLANET

Monsieur le Maire fait connaître aux membres du Conseil Municipal la demande de l'entreprise A.C.D.05, activité de maçonnerie générale et de bâtiment, travaux publics ainsi que activité de déneigement dont le siège social est situé 24 avenue de Vallouise 05120 L'Argentière de louer une partie de la parcelle communale cadastrée E-972 située Le Planet en vue de stocker du matériel lié à son activité.

La parcelle louée sera d'une superficie de 2400 m², elle est située en zone Auci du PLU approuvé le 03/08/2011, (zone destinée à être ouverte à l'urbanisation, à vocation principale d'accueil d'activités économiques, à dominante industrielle)

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la signature d'un Bail dérogatoire de location annexé à la présente délibération pour une durée d'un an avec un loyer annuel de 4 316.02 euros HT. La commune se réserve le droit de résiliation du bail sans indemnité au locataire en cas de nécessité du service public.

Après avoir pris connaissance du projet de bail et délibéré, les membres du Conseil Municipal,

- à l'unanimité, acceptent de louer à l'entreprise A.C.D.05, activité de maçonnerie générale et de bâtiment, travaux publics ainsi que activité de déneigement dont le siège social est situé 24 avenue de Vallouise 05120 L'Argentière-La Bessée une partie de la parcelle E972 Le Planet, en vue de stocker du matériel lié à son activité
- La location est consentie à compter du 1^{er} Janvier 2015 pour une période d'un an non renouvelable.
- Le loyer annuel est de 4 316.02 euros hors taxes, payable au 1^{er} septembre 2015 en une seule fois, à la Trésorerie de l'Argentière la Bessée 05120.
- Monsieur le Maire est chargé d'établir le bail de location et est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ce bail.



OBJET : ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE PARCELLES PROVENANT DE LA SUCCESSION D'AIMÉ ALBRAND

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande présentée par la succession d'Aimé ALBRAND de céder à la commune les parcelles ci-dessous.

Section	N° Cadastre	Adresse	Surface m2	Valeur estimée Par les Domaines
D	232	Grand Pre	759	190 €
D	271	Grand Pre	743	185 €
D	394	Les Eymards	222	45 €
D	467	Poumeyrets	660	165 €
D	528	La Reyere	721	180 €
D	1242	La Couagne	276	80 €
C	1917	Les Lots	348	350 €
C	967	L'Allezabre	57	17 €
C	658	Serre Duc	615	124 €
D	155	La Couagne	266	80 €
C	2430	Hameau Du Serre	103	103 €

Considérant le courrier d'accord des héritiers de la succession de Monsieur Aimé ALBRAND ;

Considérant l'avis favorable de la commission urbanisme

Vu l'estimation faite par le service des domaines,

Le Maire propose au conseil municipal d'acquérir l'ensemble de ces parcelles pour un montant total de 1 519 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire.
- Acceptent l'achat des parcelles citées ci-dessus appartenant à la succession d'Aimé ALBRAND.
- Précisent que les frais d'actes sont à la charge de la commune de la Roche de Rame.
- Indique que l'étude Notariale de Maître Lionel BOTALLA-GAMBETTA, à l'Argentièrre la Bessée, sera chargée de la rédaction de l'acte.

OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL PROJET DE CARRIÈRE SUR LA COMMUNE DE CHAMPCELLA PAR L'ENTREPRISE ALLAMANNO

Considérant la réalisation d'un projet de carrière sur la commune de Champcella (05), par l'entreprise Allamanno ;

Considérant la réception du dossier, de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique, de l'avis au public et du certificat d'affichage par la Préfecture des Hautes-Alpes ;

Considérant que la commune de La Roche de Rame est concernée par le rayon d'affichage public ;

Conformément aux dispositions de l'article R. 512-20 du Code de l'Environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis dès l'ouverture de l'enquête.

M. Le Maire propose aux membres du conseil d'émettre un avis favorable à ce projet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité moins trois votes contre (Agnès ANTOINE, Elisabeth RICHARD, Odile PERALDO CARRIER) et une abstention (Colette ALBRAND).

- Emettent un avis favorable au projet de réalisation de carrière sur la commune de Champcella (05) par l'entreprise Allamanno

Foyer de l'Amitié



Actizen

L'Association Sportive Actizen créée il y a maintenant 11 ans s'efforce de proposer des cours collectifs de gymnastique d'entretien dans une ambiance conviviale près de chez vous. Laetitia et Marie nos animatrices proposent des activités diverses comme le stretching, pour travailler la souplesse du corps tout en se musclant en douceur; des activités plus rythmées comme le cardio step ou le fitness. Venez essayer, vous trouverez sûrement l'activité qui vous convient. Nos tarifs pour la saison 2015/2016 seront les suivants: - 125 € pour 1 cours par semaine (licence Fédérale comprise)- 155 € pour 2 cours par semaine- 175 € pour 3 cours par semaine. La saison débutera mi-septembre 2015 jusque fin juin 2016. Les inscriptions en cours d'année sont acceptées avec un tarif dégressif pour le reste de la période. Il sera indispensable de fournir un certificat médicale de non contre-indication à la pratique de la gymnastique volontaire. Équipez vous d'une tenue décontractée avec basket et bouteille d'eau. Un moment rien qu'à vous, pour muscler son corps et garder la forme.

A très bientôt

Le Bureau

Amitié La Roche-Sougou

Vendredi 31 juillet
L'association Amitié La Roche SOUGOU présente
au foyer culturel de L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE

18h30
Film de
Sophie Comtet Kouyaté
"FOLY"

21h
PEDRO KOUYATE
EN CONCERT
griot, poète, chanteur, musicien
du pays des chasseurs mandingues.

Tarif : 12 €
Gratuit :
moins de 12 ans

Renseignements :
07 82 75 11 46

Sougou est un des 8228 villages que compte le Burkina Faso, cela fait maintenant 22 ans que l'association œuvre pour son développement, c'est fin 2013 qu'ils nous ont demandé de les aider pour la construction d'un collège, cet événement est organisé pour la poursuite de la construction (4^e classe, celle des 3^e). Venez nombreux, pour eux, nous avons besoin de vous. Merci et à bientôt.
Renseignements 07 82 75 11 46

**ASSOCIATION
SPORTIVE
« ACTIZEN »**

SAISON 2015/2016

MARDI 18h30 à 19h30
Renforcement musculaire Abdos-Fessiers-Cardio.
(Adultes)

MARDI 19h35 à 20h35
Stretching (Adultes)

JEUDI 19h15 à 20h15
Fitness - Step (Adultes)

Lieu : Salle polyvalente - La Roche de Rame

Site internet : <http://actizen.e-monsite.com/>

email : actizen@hotmail.fr ou 06 45 27 83 27



« VENEZ ESSAYER,
LA PREMIERE SEANCE
EST OFFERTE »



CHERS AMIS,

Notre assemblée Générale s'est tenue le 7 février en présence des anciens combattants et veuves, M. le Maire nous a honoré de sa présence. Le rapport moral a été donné par notre président Jean Flandin, les diverses activités de ce début d'année ont été résumées par le secrétaire Claude Martinez, et le bilan financier a été présenté par le trésorier Guy Van Heule. cette réunion conviviale s'est terminée par une dégustation de gâteaux des rois et de friandises ; des colis de friandises ont été portés aux anciens n'ayant pu se déplacer.

Jeudi 19 mars s'est tenue la cérémonie commémorative du 53 ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie au monument aux morts de l'Argentière la Bessée, 13 drapeaux étaient présents, ce même jour à Briançon nous avons commémoré la journée nationale du souvenir à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie, des combats de Tunisie et du Maroc en présence de 12 drapeaux dont trois drapeaux de La Roche.

Le 8 mai, à la sortie de la messe nous avons déposé une gerbe de fleurs au carré militaire situé dans le cimetière, puis la cérémonie au monument aux morts s'est déroulée en présence de Monsieur le Maire de La Roche de Rame, du député Joël Giraud, des adjoints et conseillers municipaux, du président de l'AMAC Jean Flandin et des porte-drapeaux. Nous remercions les musiciens de l'écho des Glaciers toujours disponibles à nos cérémonies. Le verre de l'amitié a été servi dans le parc de la commune. Après la cérémonie de l'Argentière, les anciens combattants et leurs conjoints ont partagé un repas au restaurant « autour du four ».

L'Assemblée Générale départementale de l'AMAC a regroupé à Gap tous les anciens combattants des Hautes Alpes et de l'Ubaye, nos trois porte-drapeaux sont toujours présents.

Lundi 15 juin, en hommage aux morts pour la France en Indochine une émouvante cérémonie a eu lieu à Briançon en présence entre autres des représentants de services de la police municipale et nationale, de la gendarmerie, des secours en montagne, des élus et des porte-drapeaux, de nos 3 porte-drapeaux.

Jeudi 18 juin, un rassemblement pour rappeler l'appel du Général de Gaulle du 18 juin 1940 a eu lieu au monument aux morts de l'Argentière en présence des élus et des porte-drapeaux.

Le président Jean Flandin et le bureau vous présentent leurs meilleurs vœux de bonne santé pour cette année 2015 .



Croq Jeux

CROQ'JEUX, l'association parentale de La Roche de Rame qui emploie 4 salariés, fait fonctionner la cantine et la garderie pour tous les élèves de l'école du village, de la petite section de maternelle au CM2.

L'année scolaire 2014/2015 se termine sur un bilan positif :

● Avec une gestion à l'euro près, et enfin informatisée, le budget 2014/2015 aura été respecté et tenu, et l'année se termine à l'équilibre, ce qui est une excellente nouvelle. Encore reste-t-il de quoi terminer l'année tous ensemble autour d'un grand pique-nique partagé le 5 juillet, avec de jolis châteaux gonflables, pour passer une journée pleine de « rebondissements » pour les petits.

● La fréquentation de la cantine et de la garderie est restée très active avec quelques moments festifs tout au long de l'année qui ont été très appréciés des enfants (anniversaires, goûters de fête multiples, repas de Noël, de Pâques, activités récréatives ou encore nombreux pique-niques très courus des uns et des autres en saison).

● Un journal a été créé. Diffusé sous format électronique, il permet, d'une part d'informer les parents, et d'autre part de leur faire partager « un peu », le quotidien de leurs enfants au travers de multiples reportages photos.

● La satisfaction est largement exprimée par les parents d'élèves pour les services délivrés par l'association (qui assure la transition entre les heures de classe et les horaires de travail des parents), et pour la compétence, le sérieux, et la cordialité des animatrices. Hélas, l'une d'elles, Aurore Lambert, nous quitte pour d'autres projets (à regret pour tous les parents d'élèves comme pour tous les petits rochons!) et nous lui souhaitons tous un bel avenir.

Outre cette question de personnel, la nouveauté majeure de l'année scolaire 2015/2016 concernera la cantine puisque les 3.000 repas annuels nous seront désormais livrés par la cuisine centrale de la commune de Risoul, dont les repas sont reconnus pour être élaborés avec un maximum de produits locaux.

A.S.L. Canaux de la commune de La Roche de Rame

Merci aux 206 membres de l'ASL et à nos partenaires. Les adhérents par leur travail bénévole et leur investissement personnel permettent aux 20 kilomètres des canaux porteurs d'apporter l'eau d'irrigation de notre commune. Ci-dessous nettoyage périodique, désensablement de conduite sous route (sans pente) par la COM COM.

Attention ont eu lieu quelques interventions, hors corvées, suite à des débordements ; N'encombrez pas le lit du canal ; signalez tout dysfonctionnement ;

Exemple de gros chantier d'entretien : changement de tuyau sur le haut de la ruine.

L'eau tombe du ciel, mais c'est par le travail bénévole des adhérents qu'elle court sur notre commune pour l'irrigation des parcelles des propriétaires adhérents. Il est donc nécessaire, pour que ce système puisse se pérenniser que toute personne qui irrigue avec l'eau des canaux soit adhérente. Si ce n'est pas le cas, elle devra à se faire connaître auprès de l'ASL dans le but de s'inscrire et d'être reconnu à travers l'association comme utilisateur (trice) d'eau d'irrigation auprès de la DDAF. A noter que les locataires désirant irriguer doivent se faire connaître dans

le cas où leur propriétaire ne serait pas connu de l'ASL. – Bonne irrigation.





Qui est DEVIATION-LRDR et pourquoi ?

L'association DEVIATION-LRDR a été déclarée au Journal Officiel le 23 mai 2015.

Son objectif est la **réalisation dans les meilleurs délais d'une véritable déviation** de la nationale 94 lors de la traversée de La Roche de Rame en prenant en compte le développement du village en matière :

- humaine et environnementale (sécurité générale des usagers, respect du bâti existant, disparition des pollutions, revitalisation du coeur-village, desserte sécurisée des bourgs, sécurisation des accès et protection des environs du Lac,...)
- économique (prise en compte du développement de la zone d'activité du Planet),

L'association appuiera tout projet dont le tracé sera situé à l'ouest de l'actuelle voie ferrée ou à la place de celle-ci. L'association n'acceptera pas la solution alternative qui consisterait à aménager la nationale 94.

Pourquoi rejoindre DEVIATION-LRDR ?

Parce que nous devons être très nombreux pour montrer notre extraordinaire volonté et notre force aux décideurs élus ou fonctionnaires.

Notre objectif est de **rassembler 5 000 adhérents.**

Qui êtes-vous ?

- vous êtes les habitants de LRDR,
- vous êtes les habitants des environs qui traversez notre village pour rejoindre vos lieux d'activité ou pour pratiquer des activités de loisirs,
- vous êtes les touristes réguliers ou occasionnels,
- vous êtes les professionnels de la route (transporteurs de marchandises, autocars de tourisme ou lignes régulières mais aussi police, gendarmerie, pompiers, ambulance et Samu, taxi et tous professionnels qui traversez LRDR
- **vous êtes des dizaines de milliers alors notre objectif de 5 000 est réalisable car totalement réaliste**

Que va faire DEVIATION-LRDR ?

En même temps :

Vous recruter pour former ce groupe ambitieux et volontaire qui devra être :

- patient car nous travaillons pour l'horizon 2020-2025 (malheureusement et malgré nos actions, la réalisation concrète de la déviation nécessitera auparavant, une inscription aux études techniques et financières, une inscription au contrat de plan 2020-2025 (le précédent 2015-2020 est déjà décidé et en cours) et bien sûr le temps technique de réalisation des travaux)
- solide car les enthousiasmes s'éteignent parfois face au temps qui passe. Nous vous relancerons avec régularité, constance et courage afin que notre groupe grandisse avec le temps et ne s'amenuise pas.

NOTRE NOMBRE EST NOTRE ATOUT MAJEUR : SOYONS 5 000.

Rencontrer nos élus :

Une entente avec les élus locaux, départementaux et régionaux est indispensable sur la base des principes édictés dans nos statuts.

Déjà, à l'heure de cette parution, la Municipalité de La Roche de Rame est favorable à nos actions de lobbying.

À partir de cet été, nous allons rencontrer députés, conseillers départementaux, sénatrice des Hautes Alpes à qui nous montrerons notre extraordinaire volonté. Puis nous irons rencontrer les élus et services de PACA et de l'État. Notre rôle sera de convaincre les élus et autres décideurs et de rendre prioritaire la réalisation d'une véritable déviation.

Procéder à toute une série d'actions et nous allons vous solliciter pour réaliser pétitions, lettres ouvertes et autres communications, nous allons provoquer les réactions de tous les médias, nous allons entreprendre des actions sur le terrain pour faire comprendre aux décideurs à quel point notre détermination est forte. Nous vous tiendrons bien sûr informés des actions que nous entreprendrons ensemble.



Contact : Chez Jeff ALBRAND - Le Crozet - 05310 LA ROCHE DE RAME
deviation-lrdr@hotmail.com

www.deviation-lrdr.fr - Facebook : Deviation-LRD



Sortie botanique au Lauzet dimanche 6 juin sous la houlette de Claude Casenave. Public conquis par le botaniste du jour autour duquel se sont groupés une vingtaine de curieux. Un repas convivial a suivi.



Le jardin des « Simples » a été créé en 2015 sur une initiative de notre association.

Il fait honneur aux jardins médiévaux qui regroupaient les fameuses « simples ». Aussi désigne-t-on par ce terme le remède obtenu par une plante unique à l'opposé de préparations composées, que l'on nomme « magistrales ». Sources Anne Merry

C'est ainsi qu'un 28 mai, sur les 40m² alloués par la municipalité, Mumuche, Mireille, Pierre, René, Maurice, Alain, Julien, Philippe, décimètre en main, sous la direction d'Anne Merry, spécialiste des jardins, ont commencé par tracer

les allées de 80cm de largeur pour un passage possible en fauteuil roulant. Colette et Bernard avec sa camionnette rouge amenèrent alors 9 m² de lauzes rosées. Quatre zones étaient donc constituées en bonne terre végétale, offerte par Richard. Que toutes ces petites et grandes mains soient remerciées pour ce travail bénévolement accompli.

Le lendemain, Anne, avec les plantes choisies et déjà enracinées, a fleuri l'espace préparé: 27 plantes comportant chacune son étiquette, son nom usuel, son nom latin et sa famille. 27 plantes à arroser. Ce petit jardin attend maintenant votre visite.



Photo de Philippe Perrin
et texte de Colette Duc



Cette année, l'assemblée générale de l'AAPPMA La Rive Reine s'est ouverte sur une bonne nouvelle. En effet nous avons, toutes cartes confondues, vendu 72 cartes de pêche en 2014 contre 45 à 50 les cinq dernières années.

Cette augmentation est en partie due à la communication sur l'importance de prendre sa carte dans sa commune afin de participer financièrement à la vie de son association. Car si la carte est la même pour toutes les Hautes Alpes, seules les cartes achetées à la Roche de Rame nous apportent un petit peu de trésorerie pour lâcher des truites et effectuer quelques travaux d'entretien des cours d'eau.

Un projet visant à réserver le droit de pêche aux plus jeunes sur la partie du Bouchouse qui traverse le village a aussi été discuté. Cela serait plus juste en effet de laisser ce parcours facile et les poissons que nous y déversons aux enfants. Les démarches administratives le permettant devraient être effectuées à l'automne 2015.

Si elle a démarré sur une bonne note, notre assemblée générale s'est terminée sur une légère inquiétude. Les mandats des membres du bureau prennent fin en décembre 2015 et le renouvellement semble loin d'être assuré. Certains membres ne renouvelleront pas leur mandat et le nombre réglementaire de sept élus risque de ne pas être atteint, ce qui mettrait en péril l'existence même de l'association. Les élections auront lieu en octobre 2015 et nous espérons convaincre d'ici là quelques-uns de nos riverains de se présenter.

Cette année 2015 sera la première année lors de laquelle nous n'organiserons pas de manifestation. En effet, la fête de l'école a été annulée, et nous ne serons pas assez nombreux pour faire quelque chose pour la St Laurent.

Par contre nous continuons nos travaux d'entretien des cours d'eau et avons début juillet nettoyé le ruisseau de Goudeyron pour libérer le courant et soulever la vase qui empêche les truites de frayer. (Voir photo des bénévoles.)



Rappelons que ce ruisseau est une grande zone de reproduction pour nos truites qui, une fois assez grandes, rejoignent la Durance. Il faut donc considérer ce cours d'eau comme un réservoir piscicole et c'est pourquoi nous allons très prochainement le placer en réserve de pêche.

Nous vous souhaitons toujours autant de plaisir au bord de nos lacs et nos rivières.

Pour la Rive Reine, le président, Manuel Putelat.

Contact : AAPPMA La Rive ReinePra Reboul - 05310 La Roche de Rame
larivereine@orange.fr

Merci pour votre aide, elle nous
a permis de partir en voyage
scolaire.

C'était génial !

(même si on a eu la grêle)



Amber Kellya Henan Comi Jade Clara
Chairez Esteban Clement ^{valencia} Kamais Yom A
Line Aéla Mahé Emma Y46vz
Sophie Veronique

Fête de la Saint Laurent

7, 8 et 9 août

La Roche de Rame



Animations pour petits et grands

Concert jazz manouche

Burette, petite restauration, repas

Vide - Grenier

Feu d'artifice

Bal

Vendredi 7 août

14h - Concours de boules
En double, dotation 150€
+ mises (inscriptions 13h30)



N'oubliez pas le loto du foyer de l'amitié
le 1^{er} août

Samedi 8 août

dès **9h** - Vente de pain
dès **10h** - Jeux, dessins, jeu de piste, modélisme,
fabrication de café d'orge et d'huile de noix,
exposition d'outils agricoles anciens
dès **11h** - Crieur public, initiation au tir à l'arc
12h, 14h - Projection du film « 800 ans d'hérésie »
14h - Concours de boules (en double, dotation 150€ +
mises, inscription 13h30)
14h30 - Initiation à la capoeira
dès **15h** - Atelier de cuisine médiévale, dégustation
de jus de fruits
Après-midi - Slackline, démo. de la lance à incendie
18h - Dégustation de la soupe aux herbes sauvages
18h - Concert ALLAMANOUCHE, jazz manouche
22h - FEU D'ARTIFICE au lac
22h30 - Grand bal avec DJ JOUSS

Dimanche 9 août

Journée - Vide-grenier
dès **9h** - Vente de pain
11h - Messe
12h - Repas

Vide-grenier - inscription
Mairie : 04 92 20 90 10
(9h30 à 12h)

Réservation repas :
06 37 75 75 77
(9h à 12h,
jusqu'au 8 août)

Infos : 06 83 36 29 50
(15h à 18h)

Le comité des fêtes décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de vols

Conception/Impression : ALPES-OFFSET - Crédits photos: Jean-François Albrand (couverture)

www.facebook.com/comitesdesfetes.larochederame

LE 12 SEPTEMBRE : inauguration de LUCEO et de la maison des associations, journée porte ouverte.

ET PLUS TARD DANS L'AUTOMNE, par l'association PATRIMOINE :

- pour la semaine du goût : tourtes faites au four des Bruns avec les élèves de l'école et leur institutrice.
- Concours de soupe : samedi 17 octobre
- Mis en vente du livre de Louis Reynaud sur les Baudissard, édité par l'Association Patrimoine.